

**Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal du Conseil municipal
Séance du 06 septembre 2022 à 20h30**

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Laëtitia Lepaisant, Adjoints, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Etienne Brehier, Jean-Pierre Girard, Thomas Bonfils, Gabriel Massart, et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Yves Loir donne pouvoir à Martine Melet
Catherine Ballay donne pouvoir à Christine Groetzing
Titouan Poncelin de Raucourt donne pouvoir à Gabriel Massart
Guillaume Chapet donne pouvoir à Laëtitia Lepaisant

Absent : Paul Lanouguere

Secrétaire : Christine Groetzing

Approbation du procès-verbal du 05/07/2022

DELIBERATIONS :

- **Décision modificatives**
Le maire explique qu'il convient de prendre les décisions modificatives suivantes en raison de crédits insuffisants lors de l'élaboration du budget concernant les droits et licences des logiciels.

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Réseaux de voirie	2151	- 3850€		
Concessions et droits similaires	2051	+ 3100€		
Dépôts et cautionnements reçus	165	+ 750		

Les membres votent à l'unanimité.

- **Travaux de l'église**
Monsieur le maire présente la convention entre la commune et l'architecte l'Oriel archi (ex Prieur) à signer pour ouvrir un dossier pour la Drac
Monsieur le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention.
Les membres votent à l'unanimité.

- Acquisition de terrain

Suite à des négociations avec la famille Menin, une opportunité se présente pour les parcelles suivantes :

- AC 40 Grotte du curé
- AB 166 (Rue Gabriel BACHET)
- B 557 B 558 (derrière le tennis) malgré leur décision de conserver ce terrain, l'indivision MENIN serait d'accord pour la vendre également pour un prix total de **59 000 euros**

A ce prix, il sera également inclus dans le compromis de vente les autres parcelles qu'elles possèdent et qui ne sont pas louées actuellement

Il y en a 18 autres, dont la AC 54 à proximité de la 40, pour une contenance totale de 28 963 m²

Cette acquisition a été budgétée, mais sera financée par un prêt sur 30ans auprès du Crédit Agricole.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer les actes d'achat.

Les membres votent à l'unanimité.

INFORMATIONS

Point station d'épuration

- L'ARS et la préfecture ont donné leur accord
- Les diagnostics ont été effectués (présence d'amiante dans des tuyaux qui sera à traiter)
- 3 candidats se sont présentés pour la maîtrise d'œuvre
- Le géomètre a fini son intervention.

Architecte CAUE

Une architecte a été nommée pour notre secteur, celle-ci est venue sur Villiers-sous-Grez pour participer aux projets immobiliers.

- A) La priorité n'est pas à la construction, Il nous faut absolument isoler les bâtiments communaux et réhabiliter ceux-ci sans quoi nous pourrions être soumis à sanction. Une étude sera faite pour optimiser la place à l'école, au foyer Jean-Louis Garban et foyer annexe.
- B) Une réhabilitation du Foyer permettrait de répondre à de nombreuses questions du SDIS concernant la mise aux normes
- C) L'agrandissement du foyer annexe pour y installer la mairie est une bonne idée mais nous risquons d'être confrontés à une surface de plancher supérieure à 1 000 m² ce qui nous ferait passer dans une catégorie de normes plus contraignantes et onéreuses, de plus il nous faut réfléchir à mettre la bibliothèque en rez de jardin.

Point foyer et foyer annexe

Le foyer et foyer annexe ne sont pas aux normes, le passage en commission de sécurité de la préfecture a été un échec. Nous avons à répondre à 26 questions avant d'entrevoir la possibilité d'un avis favorable. Laëtitia et Etienne sont volontaires pour créer un groupe de travail pour rechercher des réponses à ces questions.

Mise aux normes PMR

La mise aux normes est en cours avec un peu de retard, nous espérons la bonne volonté du sous-préfet pour nous aider dans ce chantier, plusieurs dérogations vont être demandées.

Questions diverses

Fin de séance 23h45.

Fait et délibéré en séance, le 6 septembre 2022.